



# *CONDITIONS DE PARTICIPATION*

**Faits et tarifs**

BERNE 17-20.2.2022

**PÊCHE  
CHASSE  
TIR**



## Table des matières

1. Liste de contrôle (sous réserve de modifications).....	3
2. Heures d'ouverture / Prix d'entrée (Sous réserve de modifications).....	4
3. Organisation.....	4
4. Domaine d'application.....	4
5. Objet du salon.....	4
6. Les exposants acceptés.....	4
6.1. Prescriptions.....	4
7. Tarifs (prix hors TVA).....	5
7.4. Enlèvement et recyclage des ordures.....	6
8. Location dans les halles.....	6
8.1 Stands compacts.....	6
8.2 Location en plein air.....	6
8.3 Location minimale.....	6
8.4 Co-exposant-supplément.....	7
9. Forfait d'exposants – All inclusive.....	7
9.4 Désistement de l'inscription.....	7
9.5 en cas de report du salon suite à la pandémie de COVID-19.....	8
9.6 en cas d'annulation du salon suite à la pandémie de COVID-19.....	8
10. Billets d'entrée.....	8
10.1 Cartes d'invités.....	8
10.2 Cartes d'exposant.....	8
11. Matériel publicitaire.....	8
12. Location d'un réduit.....	9
13. Livraison de marchandises.....	9
14. Dispositions finales.....	9

## 1. Liste de contrôle (sous réserve de modifications)

⇒	Envoi de l'appel d'offres, Envoi d'e-mails pour l'inscription en ligne	mai 2021	Aux exposants
⇒	Confirmation de réception par e-mail	Après réception de l'inscription en ligne	Aux exposants
⇒	<b>Début de la répartition des halles</b>	<b>Début octobre 2021</b>	<b>BERNEXPO SA</b>
⇒	Envoi de la répartition des stands et identifiant pour commandes techniques dans le service center	Mi-novembre 2021	
⇒	Envoi de la facture d'acompte	Deux semaines après la répartition des stands	Aux exposants
⇒	Échéance de la facture d'acompte	Conformément au délai de paiement	Aux exposants
⇒	Envoi des supports publicitaires	Mi-novembre 2021	Aux exposants
⇒	Date limite du dossier technique (commande via service center → Installations)	12 janvier 2022	BERNEXPO SA
⇒	Informations détaillées de montage et démontage (concept de circulation)	Mi-janvier 2022	Aux exposants
⇒	Envoi des cartes d'exposant et de parking (après réception du paiement de la facture d'acompte)	À compter de mi-janvier 2020	Aux exposants
⇒	Montage	Du 14 au 16 février 2022	
⇒	Exposition	Du 17 au 20 février 2022	
⇒	Démontage	Du 21 au 22 février 2022	
⇒	Facture finale	Fin mars 2022	Aux exposants
⇒	Échéance de la facture finale	30 jours à compter de la date de facturation	BERNEXPO SA

## 2. Heures d'ouverture / Prix d'entrée (Sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture de la manifestation :

Judi	17. Février 2022	09.00 à 18.00 heures
Vendredi	18. Février 2022	09.00 à 18.00 heures
Samedi	19. Février 2022	09.00 à 18.00 heures
Dimanche	20. Février 2022	09.00 à 17.00 heures

Pour les exposants : une heure avant ou une heure après les heures d'ouverture officielles de la manifestation.

## 3. Organisation

BERNEXPO SA  
Mingerstrasse 6  
Postfach  
CH-3000 Bern 22

Tél. +41 (0)31 340 11 11  
Fax +41 (0)31 340 11 10  
E-Mail [fjs@bernexpo.ch](mailto:fjs@bernexpo.ch)  
Internet [www.fjs.ch](http://www.fjs.ch)

## 4. Domaine d'application

Les conditions de participations sont valables pour tous les participants de la foire «Pêche Chasse Tir 2022» et complètent les conditions de participation générales de la BERNEXPO SA. Egalement à prendre en considération sont «les ordres d'exploitation» de la BERNEXPO SA et les «informations techniques par rapport aux halles».

## 5. Objet du salon

L'exposition PÊCHE CHASSE TIR a pour but de donner au public un aperçu le plus complet possible des produits fabriqués, présentés ou commercialisés en Suisse et à l'international des domaines PÊCHE, CHASSE, TIR et OUTDOOR. En outre, différentes expositions spéciales montrent le vaste domaine d'activités et de tâches des secteurs particuliers. Informations de base sur les activités et missions des pêcheurs, chasseurs et tireurs dans notre société.

## 6. Les exposants acceptés

Les artisans, les entreprises privées et les personnes physiques dont l'activité entre dans le sujet de l'exposition peuvent devenir exposants.

L'admission des exposants est soumise à la décision de l'organisateur. Celui-ci n'est pas tenu de justifier sa décision.

### 6.1. Prescriptions

Il y a lieu de tenir compte des dispositions légales au sens large en matière de protection des espèces et de la nature. Les dispositions de la législation sur les armes doivent être respectées en cas d'exposition d'armes.

## 7. Tarifs (prix hors TVA)

Dans tous les cas, les services suivants seront ajoutés aux frais de location du stand:

- Kit de communication (inscription dans l'annuaire en ligne des exposants)
- L'élimination des déchets

### 7.1 Paquet de communication

La mention "BASIC" de la liste des exposants dans le catalogue en ligne est obligatoire.

La liste électronique des exposants de FISCHEN JAGEN SCHIESSEN est publiée à l'automne de l'année précédente. Toutes les candidatures reçues jusqu'à cette date seront alors publiées. Toutes les inscriptions reçues après cette date seront publiées en continu jusqu'au début de la foire.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
606020	Package de communication (obligatoire)	CHF	210.00	forfait

### 7.2 Registre des produits

Les cinq premières inscriptions dans le registre des produits sont gratuites pour autant qu'ils sont énumérés dans le registre des produits. Chaque inscription supplémentaire dans le registre des produits passe en compte.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
606002	Supplément pour enregistre sur liste des produits (à partir de 6)	CHF	20.00	p. produit
606000	Liste de produits, nouvelle entrée	CHF	20.00	p. produit

### 7.3 Registre des marques

Les cinq premières inscriptions dans le registre des marques sont gratuites pour autant qu'ils sont énumérés dans le registre des marques. Chaque inscription supplémentaire dans le registre des produits passe en compte.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
606006	Supplément pour enregistre sur liste des marques (à partir de 6)	CHF	20.00	p. marques
606005	Liste de marques, nouvelle entrée	CHF	20.00	p. marques

#### 7.4. Enlèvement et recyclage des ordures

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mise à disposition. Le soir avant l'ouverture les déchets peuvent être mis dans la couloire. Il est interdit de nettoyer les bannières à couloire dans les lavabos des toilettes. Pour le recyclage de verres les containers sont également mis à disposition.

La participation aux frais d'enlèvement et de recyclage des ordures sera chargée à chaque participant par stand avec la facture finale comme suite :

(Nous nous réservons le droit d'augmenter ce montant dans le cas d'une quantité d'ordures extraordinaires.)

Art.-Nr.	Article	prix		unité
554026	Elimination d'ordures (jusqu'à une grandeur de stand de 25 m <sup>2</sup> )	CHF	53.00	forfait
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 26 à 50 m <sup>2</sup> )	CHF	63.00	forfait
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 51 à 100 m <sup>2</sup> )	CHF	93.00	forfait
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 101 à 300 m <sup>2</sup> )	CHF	163.00	forfait
554026	Elimination d'ordures (à partir une grandeur de stand 301 m <sup>2</sup> )	CHF	245.00	forfait

#### 8. Location dans les halles

(location uniquement, hors construction et installation technique)

Art.-Nr.	Article	prix		unité
100200	Location de stand, tarif de base, stand en ligne	CHF	141.00	m <sup>2</sup>
100200	Location de stand, tarif de base, stand d'angle	CHF	154.00	m <sup>2</sup>
100200	Location de stand, tarif de base, stand de tête	CHF	163.00	m <sup>2</sup>
100200	Location de stand, tarif de base, stand îlot	CHF	176.00	m <sup>2</sup>
100012	Location des stands avec un deuxième niveau où un niveau complémentaire	CHF	71.00	m <sup>2</sup>

#### 8.1 Stands compacts

Les stands compacts couvrent un stand sur une surface de 3x3 mètres. Sont compris dans le prix : parois en bois utilisés. Pour ces stands, des modifications de la taille du stand ou des souhaits de placement ne peuvent être pris en compte.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
101100	Stand compact	CHF	1'450.00	forfait

#### 8.2 Location en plein air

(Revêtement de la chaussée, sans aucun aménagement). Veuillez prendre note que dans la zone plein air la structure et les biens du stand doivent être protégés et fixer suffisamment contre les influences de vent. L'exposant se porte garant pour des éventuels endommagements.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
100030	Location de stand en plein air	CHF	82.00	m <sup>2</sup>

#### 8.3 Location minimale

Pour la location de stand et surface du montant minimal sera facturé dans tous les cas, également si le prix est inférieur par rapport au m<sup>2</sup>.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
	Location minimale	CHF	1'000.00	forfait

#### 8.4 Co-exposant-supplément

Co-exposant selon les conditions de participations générales valables.

Art.-Nr.	Article	prix	unité
100060	Co-exposant	CHF 650.00	forfait

#### 8.5 Stand de nourriture

Pour tous les stands de nourriture une redevance sur le chiffre d'affaire de **17% est facturée**. Le paiement d'une avance d'au moins **CHF 2'000.- est obligatoire**.

No d'art.	Article	prix	unité
102010	Stand de nourriture, location minimale	CHF 2'000.00	forfait

### 9. Forfait d'exposants – All inclusive

#### 9.1 Forfait d'exposant BUDGET

Art.-Nr.	Article	prix	unité
104104	Stand en ligne (1 front)	CHF 4'700.00	12 m <sup>2</sup>
104104	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand en ligne	CHF 360.00	m <sup>2</sup>
104104	Stand d'angle (2 fronts)	CHF 4'850.00	12 m <sup>2</sup>
104104	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand d'angle	CHF 370.00	m <sup>2</sup>
104104	Stand de tête (3 fronts)	CHF 4'950.00	12 m <sup>2</sup>
104104	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand de tête	CHF 380.00	m <sup>2</sup>

#### 9.2 Forfait d'exposant COMFORT

Art.-Nr.	Article	prix	unité
104204	Stand en ligne (1 front)	CHF 5'650.00	12 m <sup>2</sup>
104204	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand en ligne	CHF 435.00	m <sup>2</sup>
104204	Stand d'angle (2 fronts)	CHF 5'800.00	12 m <sup>2</sup>
104204	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand d'angle	CHF 450.00	m <sup>2</sup>
104204	Stand de tête (3 fronts)	CHF 5'900.00	12 m <sup>2</sup>
104204	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand de tête	CHF 460.00	m <sup>2</sup>

#### 9.3 Forfait d'exposant DELUXE

Art.-Nr.	Article	prix	unité
104304	Stand en ligne (1 front)	CHF 7'550.00	12 m <sup>2</sup>
104304	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand en ligne	CHF 600.00	m <sup>2</sup>
104304	Stand d'angle (2 fronts)	CHF 7'700.00	12 m <sup>2</sup>
104304	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand d'angle	CHF 615.00	m <sup>2</sup>
104304	Stand de tête (3 fronts)	CHF 7'800.00	12 m <sup>2</sup>
104304	m <sup>2</sup> supplémentaire, stand de tête	CHF 625.00	m <sup>2</sup>

#### 9.4 Désistement de l'inscription

Selon les conditions de participations générales valables. Si un co-exposant annule sa participation au salon, le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû, de même que les frais supplémentaires.

N° d'article	Désignation d'article	Prix	Unité
100075	Frais de résiliation jusqu'à m <sup>2</sup>	CHF 2 000.-	Forfait
100075	Frais de résiliation à partir de m <sup>2</sup>	CHF 3 000.-	Forfait

## 9.5 en cas de report du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est reporté en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, la règle est la suivante. Une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail) n'entraîne aucuns frais pour l'exposant quel que soit le délai. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède à aucune indemnisation.

## 9.6 en cas d'annulation du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

## 10. Billets d'entrée

### 10.1 Cartes d'invités

Tous les exposants peuvent individuellement commander des cartes d'invités nécessaires à l'aide de l'accès d'enregistrement catalogue. Toutes commandes supplémentaires doivent être faites par écrit. Des cartes d'invités sont à disposition pour les hôtes. **Le visiteur peut remettre la carte d'invité directement au contrôle d'entrée, il n'est pas nécessaire de l'échanger à la caisse.** Les cartes d'invités utilisées sont facturées à l'exposant après la foire. Si les cartes d'invités n'ont pas été utilisées un montant forfaitaire est facturé. L'exposant reçoit les cartes utilisées pour son contrôle. Réception et impression comme 10 cartes utilisées sont incluses dans le montant forfaitaire. C'est à votre décision, si vous commandez des cartes d'invité printer ou électronique.

**Les prix des cartes d'invités vous trouvez sur notre site OSC (Online Service Catalogue), pour lequel vous recevrez un login.**

### 10.2 Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit pour chaque tranche de 3m<sup>2</sup> place louée une carte d'exposant, toutefois jusqu'à 15 au maximum. D'autres cartes ne peuvent être remises que dans une mesure limitée contre paiement dans le bureau de l'exposition ou contre facture avant le début de la foire sur commande. Les cartes sont nécessaires que pendent l'exposition et donnent droit à un nombre illimité d'entrées à l'exposition.

Art.-Nr.	Article	prix	unité
150010	Cartes d'exposant supplémentaire	CHF 37.05	pce

## 11. Matériel publicitaire

Chaque exposant peut commander le nombre nécessaire d'articles publicitaires gratuits à l'aide du formulaire d'inscription publicitaire. Toutes commandes supplémentaires doivent être faites par écrit.

Art.-Nr.	Article	prix	unité
609000	Affiche pour vitrine A2 (42 x 60 cm)	gratuit	pce
609001	Emblèmes autocollants pour papier à lettres (feuille à 10 pce.)	gratuit	feuille
609002	Prospectus (A6/5)	gratuit	pce
609003	Cartes postales	gratuit	pce



## 12. Location d'un réduit

Les exposants qui souhaitent stocker du matériel nécessaire à la manifestation pendant la durée de l'exposition peuvent louer un réduit (dans la limite des disponibilités). Le stockage de bouteille consignée est interdit.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
105014	Location réduit (par jour)	CHF	36.00	m <sup>2</sup>

## 13. Livraison de marchandises

Durant la foire : Quotidiennement une heure avant le début de la foire. Les véhicules de livraison doivent quitter le site ½ heure avant le début de la foire.

## 14. Dispositions finales

Les prix communiqués se comprennent (sauf contre-indication) sans TVA. Changement de prix sous réserve.

Obligeance fait la version allemande au temps de l'inscription.

Berne, mai 2021